LEGENDE

UB	Zone mixte à dominante d'habitat de centre ancien ou de forte densité.
UC	Zone mixte à dominante d'habitat en périphérie des centres anciens ou denses.
UCb	Zone mixte à dominante d'habitat en périphérie des centres anciens ou denses, sans assainissement collectif.
UX	Zone correspondant à l'emprise de la centrale nucléaire.
1AU	Zone à urbaniser à court ou moyen terme à condition de respecter un schéma d'aménagement cohérent.
2AU	Zone à urbaniser à long terme non ouverte immédiatement à l'urbanisation.
1AUE	Zone à urbaniser à court ou moyen terme, pour l'accueil d'équipements collectifs liés à des activités de sports, de loisirs ou de culture.
1AUEs	Secteur réservé à de petits bâtiments liés à une aire sportive ou de loisirs de plein air.
N	Zone naturelle.
Nx	Secteur dans lequel sont autorisées les constructions de superficie limitée présentant un caractère non permanent et liées et nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.
Nt	Secteur dans lequel est autorisé une station de pompage liée à la centrale à cycle combiné gaz
A	Zone agricole.
	Espace boisé classé.
	Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement.

LEGENDE PARC INDUSTRIEL DE LA PLAINE DE L'AIN

1AUx	Zone affectée en priorité aux activités artisanales, industrielles ou commerciales et de services.
1AUx(Z1)	Secteur de la zone 1AUx correspondant à une zone de risques rapprochée par rapport aux installations présentant des risques technologiques.
1AUx(Z2)	Secteur de la zone 1AUx correspondant à une zone de risques éloignée par rapport aux installations présentant des risques technologiques.
2AUx	Secteur à vocation d'activités artisanales, industrielles ou commerciales et de services, non immédiatement ouvert à l'urbanisation.
1AUZE	Zone interne au PIPA, à vocation d'accueil d'équipements collectifs et de services et aux équipements de loisirs et de sport.
1AUx(Z1)s	Secteur de la zone 1AUx correspondant à une zone de risques rapprochée dans lequel est autorisé une centrale à cycle combiné gaz
1AUx(Z2)s	Secteur de la zone 1AUx correspondant à une zone de risques éloignée dans lequel est autorisé une centrale à cycle combiné gaz
1AUg	Zone interne au PIPA, à vocation d'accueil de la caserne de gendarmerie

Plan Local d'Urbanisme
SAINT VULBAS

Dossier de Révision Simplifiée n° 2

Plan de zonage actuel
1/5 000ème

4